

i.A.22.14.7.3.-CB/VIV

Bern, den 26. März 1990

VERTRAULICHInformations hebdomadaires 13/90

<u>Index:</u>	<u>Page</u>
1) Session spéciale du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Lisbonne, les 23 et 24 mars 1990 Déclaration de M. René Felber, Chef du DFAE	2
2) Session spéciale du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Lisbonne, les 23 et 24 mars 1990 Conclusions de la Présidence	3
3) Visite du Chef de la Division politique II en Afrique australe (Namibie)	6
4) Abschluss des schweizerischen Engagements im Rahmen der Beistandsgruppe der Vereinten Nationen für die Uebergangsperiode (UNTAG) in Namibia	8
5) Einsatz fünf schweizerischer Militärbeobachter in der Organisation der Vereinten Nationen zur Ueberwachung des Waffenstillstandes (UNTSO) im Nahen Osten	10
6) 36ème session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED	11

Session spéciale du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Lisbonne, les 23 et 24 mars 1990

Déclaration de M. René Felber, Chef du DFAE:

M. FELBER (Suisse) déclare que devant la rapidité des événements qui se déroulent sur le continent, il ne s'agit pas aujourd'hui, face aux problèmes auxquels l'on est confronté, de déterminer l'Institution qui doit ou qui ne doit pas s'occuper de telle ou telle question posée. Il s'agit en revanche de déterminer le rôle que chacune d'entre elles doit se voir attribuer. Il remercie le Président et le Secrétaire Général d'avoir soumis des documents permettant au Comité de procéder à une large discussion.

En outre, la présence de presque tous les Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe atteste de l'importance attribuée à cette réunion.

102. Dans les circonstances actuelles, le Conseil de l'Europe possède un rôle important, voire primordial. Devant les demandes d'adhésion et les questions qui sont posées par les Ministres des Affaires Etrangères ou par les Ministres de l'Economie de ces Etats, il est nécessaire d'apporter une réponse la plus précise possible.

103. Le Conseil de l'Europe constitue la garantie de la démocratie pluraliste et du respect des Droits de l'Homme, concepts appliqués par tous ses membres. Chaque nouvel Etat membre, chaque Etat posant sa candidature, doit s'engager à adhérer préalablement aux règles fixées par le Conseil de l'Europe tels que démocratie pluraliste et respect des Droits de l'Homme. Même si l'adhésion de nouveaux membres n'implique pas nécessairement l'inclusion immédiate de toutes ces règles dans leurs Constitutions et dans leurs législations, il n'en reste pas moins que le Conseil de l'Europe est là pour les aider à modifier ces textes afin qu'un jour ces notions trouvent leur application sur l'ensemble du continent.

104. Les tentatives d'institutionnalisation de la CSCE ne se justifient pas nécessairement de façon générale et globale. La CSCE a en fait été créée afin d'éviter le gel des relations entre l'Est et l'Ouest. En d'autres termes, il s'agissait de creuser des tunnels ou encore d'ouvrir des brèches. La CSCE n'a pas vocation à une institutionnalisation mais elle a encore une mission à remplir aussi longtemps que l'Europe n'est pas un continent définitivement uni et parlant de la même voix démocratique. Aussi faut-il laisser la CSCE élaborer des principes qui permettront d'avancer. Du reste, certains domaines spécifiques demeureront nécessairement de la compétence de la CSCE. En revanche, l'application, le suivi et le contrôle des engagements souscrits dans le cadre de la CSCE doivent être confiés à une institution existante, forte et expérimentée, qui regroupe tous les pays démocratiques en Europe. C'est là que se situe le rôle futur du Conseil de l'Europe. Ceci n'empêche pas que la Communauté européenne et d'autres institutions puissent dans des domaines particuliers contribuer au processus de réunification de l'Allemagne et également à la réunification de l'Europe.

105. L'adhésion de l'Union Soviétique à la Convention culturelle européenne constituerait un signe politique extrêmement important. Toutefois cette adhésion à une Convention aussi fondamentale que la

Convention européenne pose un certain nombre de problèmes. Il y a lieu notamment d'examiner le rôle que sera appelé à jouer le Conseil de la Coopération Culturelle (CDCC), organe relativement autonome dont il faudra en particulier examiner l'éventuelle restructuration. Il est favorable à l'ouverture de cette Convention à tous les pays se dirigeant vers la démocratie. Il soutient tous ceux qui au Conseil de l'Europe souhaitent un rapprochement avec les pays d'Europe Centrale et de l'Est y compris l'Union Soviétique. Il rappelle que l'Union Soviétique appartient à l'aire culturelle européenne et que l'unité européenne peut être renforcée au travers de la Convention culturelle européenne. Cependant, il demande que soient étudiés les problèmes concrets d'une telle adhésion. Il fait observer que des signes ont été donnés par l'Union Soviétique, allant au-delà de l'adhésion à la Convention culturelle, y compris l'adhésion au Conseil de l'Europe. Même si ceci demeure une perspective lointaine, il convient d'en examiner les conséquences et répercussions probables.

106. Par ailleurs, il est utile d'engager des contacts avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, membres de la CSCE, qui, au vu du rôle qu'ils jouent au sein de celle-ci, ont également leur place dans la nouvelle architecture de l'Europe.

107. Se référant à l'intervention de M. MOCK, il ajoute que tout Etat qui, comme c'est le cas de la Suisse, possède une ou plusieurs minorités, s'enrichit de ces minorités et s'appauvrirait en les mettant à l'écart, qu'il s'agisse de minorités linguistiques, religieuses ou ethniques. Lorsque les Etats d'Europe Centrale et de l'Est poseront au Conseil de l'Europe des questions à cet égard, le rôle de l'Organisation sera de les aider à résoudre leurs problèmes. Son Gouvernement attache la plus haute importance aux questions de migration à l'intérieur de l'Europe. Il est persuadé qu'il convient de donner une réponse commune au problème des mouvements de population en Europe, en définissant les notions respectives de réfugiés et de migrants.

Conclusions de la Présidence

1. A ce moment très important de l'histoire de l'Europe, nous avons tenu une discussion vivante et constructive sur les événements récemment intervenus sur notre continent. Notre Session spéciale a eu lieu quelques semaines après le voyage que le Président et le Secrétaire Général ont fait dans les capitales des pays d'Europe Centrale et de l'Est et qui a permis de recueillir une information directe sur leurs besoins et leurs attentes.

Nous sommes convenus que le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle des plus utiles pour répondre à des besoins réels, qu'il s'agisse par exemple de l'évolution et de la consolidation de la démocratie pluraliste, de la défense des Droits de l'Homme et de l'instauration de l'Etat de Droit.

Nous nous sommes réjouis de ce que les peuples d'Europe Centrale et de l'Est commencent à reconquérir leur liberté et à revenir aux valeurs fondamentales de la civilisation européenne. Ils voient dans le Conseil de l'Europe le symbole des idéaux et des valeurs auxquels ils aspirent depuis tant d'années. Ils ont besoin d'une assistance aux réformes constitutionnelles, législatives et administratives et s'intéressent à notre savoir-faire et à notre expérience dans ces domaines. C'est pourquoi nous avons décidé de renforcer et d'étendre les programmes d'assistance déjà en cours au Conseil de l'Europe, compte tenu du nombre croissant des demandes d'assistance, de leur urgence et de l'élargissement du cercle des Etats intéressés. Nous avons également demandé au Secrétaire Général d'étudier avec les gouvernements et les institutions intéressées les moyens de coordonner des programmes d'assistance à ces pays.

2. Nous sommes convenus que la Commission pour la démocratie par le droit récemment créée à Venise a un rôle important à jouer dans ce contexte et examinerons la question de l'institutionnalisation de ses liens avec le Conseil de l'Europe.

3. La protection des minorités appelle une attention particulière dans le contexte de l'assistance aux pays de l'Europe centrale et de l'Est et nous avons exprimé notre préoccupation à propos des récents incidents affectant les minorités. Nous lançons un appel urgent à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue, de s'abstenir de toute violence et de rechercher une solution pacifique par le dialogue politique.

4. Par ailleurs, pour aider les pays d'Europe Centrale et de l'Est dans leur évolution sociale et leur évolution vers la démocratie, nous avons invité le Secrétaire Général à étudier

l'organisation dès cette année d'un programme coordonné de visites des faiseurs d'opinion (opinion leaders) de ces pays à des institutions des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le potentiel du Fonds de développement social du Conseil de l'Europe pourrait également être pris en compte à cet égard.

5. S'agissant de l'admission comme membre du Conseil de l'Europe, nous avons fortement souligné que toutes les conditions statutaires doivent être remplies, sans abaisser d'aucune manière nos normes.

Nous avons exprimé notre satisfaction de ce que les demandes faites par la Hongrie et la Pologne sont actuellement à l'examen de l'Assemblée Parlementaire et nous avons noté avec plaisir que la Tchécoslovaquie a récemment fait connaître son intention de déposer sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne la Yougoslavie avec laquelle le Conseil de l'Europe entretient de longue date une coopération, nous avons exprimé l'espoir que, dès que les réformes internes et la situation des minorités le permettraient, ce pays pourrait aussi rejoindre le Conseil de l'Europe.

Nous avons pris note des déclarations d'intention exprimés dans des lettres par la Bulgarie et plus récemment par la Roumanie et nous nous sommes déclarés prêts à initier avec les gouvernements de ces pays des contacts susceptibles de promouvoir leur rapprochement avec le Conseil de l'Europe.

Nous nous sommes félicités de la tenue d'élections libres en République Démocratique Allemande et nous espérons que les élections prévues dans d'autres pays d'Europe centrale et de l'Est se dérouleront aussi dans les mêmes véritables conditions démocratiques.

6. Nous avons souligné l'importance de nos relations et de notre coopération avec l'Union Soviétique et encouragé les réformes significatives entreprises dans ce pays, qui a été invité à adhérer à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe. Nous avons chargé nos Délégués de poursuivre la coopération avec l'Union Soviétique domaine par domaine en commençant par les Droits de l'Homme et la réforme juridique.

Nous avons généralement été d'avis que l'Union Soviétique pourrait être invitée à adhérer à la Convention culturelle européenne. Cependant, il a été estimé qu'il demeurait des questions encore ouvertes et des modalités au sujet desquelles l'on devait s'accorder. Nous avons demandé à nos Délégués de s'occuper de cette question et de préparer une décision aussitôt que possible.

7. Nous avons pris note avec grand intérêt de la proposition du Gouvernement autrichien de convoquer une Conférence des Ministres sur les problèmes de migration Est-Ouest et demandé à nos Délégués de poursuivre l'examen de cette question.

8. Nous avons débattu du rôle du Conseil de l'Europe dans la future architecture européenne et considéré qu'il offrait un cadre adéquat pour insérer les pays d'Europe Centrale et de l'Est dans la pleine participation à la construction de l'Europe sur la base d'une adhésion commune aux valeurs de la démocratie, des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit. Le Conseil de l'Europe pourrait utilement contribuer aux dimensions politique, juridique, sociale et culturelle de l'Europe en tenant compte de ses Conventions des Droits de l'Homme, Charte sociale et Convention culturelle ainsi que de sa structure politique, comprenant l'Assemblée Parlementaire, le Comité des Ministres et la Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE).

En ce qui concerne le sommet de la CSCE qui devrait se tenir avant la fin de cette année, l'on a ressenti la nécessité de mentionner le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en oeuvre sur le plan institutionnel des engagements et objectifs fixés dans le cadre de la 3e corbeille du processus de la CSCE.

Dans ce contexte, nous avons jugé souhaitable de poursuivre nos discussions sur les modalités des relations entre le Conseil de l'Europe et d'une part l'Union Soviétique et d'autre part les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

9. S'agissant des ressources et des moyens du Conseil de l'Europe, nous sommes convenus que les ressources nécessaires devraient être mises à disposition pour faire face aux nouvelles tâches. En conséquence, nous avons demandé au Secrétaire Général de soumettre à notre prochaine réunion des propositions pour une augmentation adéquate dès cette année des crédits pour le programme d'assistance aux pays d'Europe Centrale et de l'Est ainsi que des indications sur les paramètres pour la croissance et l'amélioration à partir de 1991 des ressources pour les programmes et les capacités opérationnelles du Conseil. En même temps, il sera procédé à une réévaluation des programmes existants pour renforcer l'efficacité du Conseil de l'Europe en tenant compte de la nécessaire rigueur budgétaire.

10. Nous avons saisi l'occasion fournie par la réunion spéciale du Comité des Ministres à Lisbonne, avec la participation du Président de l'Assemblée, du Président de la Commission des Communautés européennes et de Ministres de la quasi-totalité des pays d'Europe Centrale et de l'Est, pour exprimer un message sans équivoque réaffirmant la continuité de l'engagement de l'Europe à l'égard de l'interdépendance et de la solidarité Nord-Sud.

11. M. Genscher, pour sa part, a abordé la question de la réunification en distinguant les aspects intérieurs (art. 23 de la Loi fondamentale, etc.) et les aspects extérieurs (intérêt pour cette question des partenaires de la CE, de l'OTAN, des pays voisins et finalement de tous les signataires de l'Acte final d'Helsinki. Les aspects extérieurs doivent être réglés en priorité et de citer Thomas Mann: "Nous ne voulons pas une Europe allemande, mais une Allemagne européenne".

visite du chef de la division politique ii en afrique australe (namibie)

Amb. Simonin s'est rendu du 19 - 22.03.90 à Windhoek à l'occasion de l'indépendance de la Namibie le 21 mars pour y représenter le conseil fédéral lors des cérémonies marquant celle-ci, en compagnie de M. P. Hollenweger, ambassadeur à Harare, et de M. F. Gruber, chef du bureau de liaison à Windhoek.

peu d'états ont acquis leur indépendance avec un pareil soutien international. Les nombreux chefs d'état africains et autres personnalités étrangères ayant répondu à l'invitation du président de la République, M. Sam Nujoma, représentaient un rappel des longs et substantiels efforts de la communauté internationale en faveur d'une Namibie indépendante.

Le secrétaire général des Nations Unies a souligné que la solution enfin apportée à la question namibienne était le fruit de négociations internationales résultant elles-mêmes d'un nouveau climat politique au niveau mondial. Il est bien naturel que le chef de l'état namibien et le président de

L'oua, m. mubarak, aient également attribue cette solution a une victoire de la resistance noire dans leurs declarations. cela ne correspond certes pas a la realite, mais n'est pas inutile si l'on songe notamment a la poursuite de la lutte de leurs freres sud-africains pour une societe non- raciale ainsi qu'a la presence a windhoek de mandela et de de klerk. ce dernier s'est presente comme l'avocat de la paix et s'est rejoui qu'une solution africaine ait ete apportee a un probleme africain.

l'esprit de reconciliation ayant prevalu lors du processus d'indépendance et le type de constitution adopte pourraient aussi servir de modele a l'afrique du sud. ces facteurs permettent d'esperer que la namibie sera non seulement independante et non raciale, mais beneficiera également d'un systeme d'economie mixte, et soit democratique et multipartite, ainsi que respectueuse des droits de l'homme, qu'elle soit donc un exemple pour d'autres etats africains que l'afrique du sud.

l'espoir est aussi grand que ce nouvel etat puisse beneficier de la poursuite de l'aide exterieure pour assurer son developpement et consolider ainsi son independance, notamment en matiere de relations economiques avec l'afrique du sud. les liens avec celle-ci restent en effet multiples et importants, comme en temoigne le maintien de la namibie dans la zone monetaire et douaniere l'unissant a l'afrique du sud. le tres ferme engagement pris par le secretaire general des nations unies pour une continuation de l'appui de celles-ci et la representation deja assuree en namibie de diverses organisations du systeme des nations unies sont de bon augure a ce sujet. avec l'aide deja annoncee de plusieurs etats, elle permet de croire que le gouvernement namibien pourra faire face aux difficultes, financieres en particulier, resultant de la cessation totale de l'aide budgetaire sud-africaine et des attentes de la population noire dans le domaine social.

la volonte exprimee par sam nujoma de voir la namibie jouer un role actif sur le plan international se traduira par son appartenance a l'onu, a l'oua, au mouvement des pays non alignes, au sadcc et au commonwealth. l'integration de la namibie dans la communaute internationale et celle encore a realiser sur le plan interieur pour assurer l'unite nationale constitueront des remparts contre les menaces exterieures, resultant en particulier des incertitudes quant a l'avenir de l'afrique du sud et des risques de debordement du conflit angolais en namibie, qui ne dispose encore d'aucune armee capable de defendre son integrite territoriale.

cette visite en namibie a également permis d'utiles rencontres avec des representants des autorites namibiennes, d'autres pays et d'organisations internationales, ainsi qu'avec des membres de la colonie suisse, de l'unite medicale suisse et du corps suisse d'aide en cas de catastrophes. elle a aussi ete l'occasion de signer une lettre d'intention avec le ministre de la sante pour un projet du skh dans le secteur medical, de discussions a propos de cooperation eventuelle dans le domaine culturel et d'un projet de la radio suisse romande en namibie en 1991 pour le 700e anniversaire de la confederation.

une ceremonie de levee du drapeau suisse a, par ailleurs, marque la transformation du bureau de liaison en representation officielle permanente, sous la forme d'un consulat general relevant de la competence de notre ambassade a harare, sous reserve des autorisations

necessaires des autorites concernees.

Amb. Simonin poursuit son voyage en afrique du sud et au zimbabwe.

Abschluss des schweizerischen Engagements im Rahmen der Beistandsgruppe der Vereinten Nationen für die Uebergangsperiode (UNTAG) in Namibia

Mit der Entlassung Namibias in die Unabhängigkeit vom 21. März 1990 ging für die UNO die hinsichtlich personellem und finanziellem Aufwand grösste je von ihr aufgestellte friedenserhaltende Operation zeitgerecht zu Ende, was für die Weltorganisation ohne Zweifel einen der grössten Erfolge ihrer Geschichte darstellt.

Mit dem Ende der UNO-Mission findet gleichzeitig auch das Engagement der Schweiz im Rahmen der UNTAG seinen Abschluss. Am Wochenende des 16. und 17. März wurde das letzte grössere schweizerische Kontingent in Windhoek entlassen. Die verantwortlichen Stellen im EDA und im EMD haben den Bundesrat und die Oeffentlichkeit darüber informiert. Die Aktion kam innerhalb der dem Bundesrat im Februar 1989 vorgeschlagenen Zeitspanne zum Abschluss, was angesichts der zahlreichen - insbesondere auch politischen - Unsicherheiten der Operation besonders erfreulich ist.

Insgesamt haben an die 450 schweizerische Freiwillige an dieser Aktion teilgenommen. Zwischen Anfang April 1989 und Mitte März 1990 wurden mehr als 14'000 medizinische Konsultationen durchgeführt. Um ihren Auftrag zu erfüllen, verfügte die schweizerische Sanitätseinheit über 130 Tonnen Material, 3 Flugzeuge und 49 Fahrzeuge.

Was die Kostenabrechnung anbelangt, dürften die definitiven Zahlen frühestens im Sommer dieses Jahres vorliegen. Es ist jedoch bereits jetzt ersichtlich, dass der vom Bundesrat für die Einsatzdauer eines Jahres gewährte Kredit von 50 Millionen Franken nicht ausgeschöpft wird. Bis zum 31. Dezember 1989 wurden 21,6 Millionen Franken für diese Operation aufgewendet.

Die Schweiz hat ihren Auftrag zur vollen Zufriedenheit aller beteiligten Parteien erfüllt, was uns sowohl die Verantwortlichen der UNTAG wie auch der UNO-Hauptsitz in New York versicherten. Somit lässt sich das erste substantielle schweizerische Engagement im Rahmen einer friedenserhaltenden Operation als Erfolg bezeichnen. Es liegt in der Natur solcher Aktionen, dass insbesondere in ihrer Anfangsphase gewisse Schwierigkeiten auftreten. Diese wurden jedoch im Laufe der Zeit, abgestützt auf die dabei gewonnenen Erfahrungen behoben. Die operationelle Arbeit der schweizerischen Sanitätseinheit im Felde wurde dadurch nicht beeinträchtigt. Im Hinblick auf allfällige neue Engagements in einem ähnlichen Rahmen sind weitere Lehren zu ziehen, weshalb die verantwortlichen Stellen im EDA und EMD eine umfassende Evaluation durchführen werden.

Für die Abschlussarbeiten werden Teile des ausschliesslich für dieses Projekt geschaffenen Stabes in Bern ihre Tätigkeit bis im Sommer 1990 weiterführen. Was künftige schweizerische Beteiligungen dieser Art etwa in Kambodscha oder in der Westsahara betrifft, so ist der Bundesrat im Rahmen seiner generellen Disponibilität bereit, allfällige Gesuche der Vereinten Nationen zu prüfen.

Einsatz fünf schweizerischer Militärbeobachter in der
Organisation der Vereinten Nationen zur Ueberwachung
des Waffenstillstandes (UNTSO) im Nahen Osten

Der Bundesrat stimmte am 19. März 1990 dem Einsatz fünf schweizerischer Militärbeobachter im Rahmen der UNTSO zu, nachdem er im Juni 1989 bereits die entsprechenden Mittel für die Ausbildung, Entsendung und Betreuung in der Höhe von 1,5 Millionen Franken bereitgestellt hatte. Damit unterstreicht die Schweiz einmal mehr ihren Willen, ihre Beiträge zur Friedenssicherung weiterzuführen und auszubauen. Das Engagement schweizerischer Offiziere im Rahmen einer Militärbeobachtergruppe ist auch deshalb zweckmässig, weil dies unserem Land Gelegenheit gibt, Erfahrungen zu sammeln, die eine wertvolle Grundlage für mögliche weitere Aktionen auf dem Gebiet der Friedenserhaltung bilden können.

Die schweizerischen Militärbeobachter sind in einem Kurs in Finnland ausgebildet worden. Ihr Einsatz beginnt am 23. April und dauert grundsätzlich ein Jahr. Drei Offiziere werden im Golangebiet eingesetzt - davon sind zwei in Tiberias (Israel) und einer in Damaskus stationiert - und zwei in Nahariya (Grenze Israel-Libanon). Nach sechs Monaten findet innerhalb der UNTSO jeweils eine Rotation statt, so dass jeder Beobachter in mindestens zwei verschiedenen Regionen zum Einsatz kommt. Nach Ablauf eines Jahres erfolgt die Ablösung durch andere schweizerische Offiziere.

Die Militärbeobachter, bei denen es sich um freiwillige Milizoffiziere im Range eines Hauptmannes oder Majors unter 50 Jahren handelt, gehen mit der Eidgenossenschaft ein öffentlich-rechtliches Dienstverhältnis ein. Im Einsatzgebiet unterstehen sie jedoch direkt dem Befehl der UNTSO und sind dieser gegenüber für ihr Verhalten verantwortlich.

36ème Session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED

La 2ème partie de la 36ème session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a vu trois éléments saillants.

1 Le lieu où se déroulera la CNUCED VIII, en juin 1991, reste encore ouvert. Cuba, qui était déjà candidate malheureuse pour abriter les CNUCED VI et VII, a finalement retiré sa candidature. Le Chili, le Mexique et le Venezuela sont, selon les rumeurs, parmi les pays latino-américains les plus susceptibles de se porter candidats.

C'est en automne au plus tard que dates, lieu et ordre du jour devraient être fixés.

2. L'offensive des PED, emmenés par l'Inde, contre les pays industrialisés au sujet des négociations du cycle d'Uruguay, s'est déplacée du GATT à la CNUCED. Elle s'est manifestée par une déclaration d'ouverture musclée des 77 puis par un projet de résolution marqué par de nombreuses notions de politique économique désuète. Au sujet de l'Uruguay Round, les 77 ont réitéré leur crainte de voir un résultat déséquilibré en leur défaveur par manque de volonté politique (des pays industrialisés...). Saisissant la balle au bond et malgré la position jusqu'alors unanime du groupe B selon laquelle les sujets de négociation au GATT ne sont jamais évoqués par les pays industrialisés à la CNUCED, les Etats-Unis, suivis de la CEE et du Canada, ont fait de longues déclarations, en réunion informelle, sur ce qu'ils considèrent par la notion du "balanced outcome". Une résolution, la seule de ce Conseil, a pu être adoptée in extremis.

3. Il n'est bientôt plus un domaine qui n'échappe aux retombées des changements survenant en Europe de l'Est. Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie refusent désormais de faire partie de la catégorie des pays à économie planifiée, étudiée à part dans le cadre des travaux de la CNUCED. Non seulement une réorganisation du Secrétariat s'avérera nécessaire, mais encore l'antagonisme entre la Chine et l'ancien groupe D ne cesse de croître, notamment sur la vocation de la CNUCED: Sud ou universelle, ce qui veut dire, aux yeux des dissidents du groupe D, Sud ~~et~~ Est?

J.C.A. Staehelin



4* EDA
 Telegrafendienst
 3006 Bern

Bericht über die Tätigkeit

1990.03.26.09.00

i.A.22.14.7.3.-CB/VIV

Ordnung	Präfix	Service	Teleleg.	P.	Abender	Erweit.
X	X				Presse und Info	1
Ja	Nein	Normal	Dring.	Flash		
Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode

wochentx

Informations hebdomadaires rapides no 13/90 du 26.03.90

Session spéciale du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, Lisbonne, les 23 et 24 mars 1990.

La session spéciale du Comité des ministres du Conseil de l'Europe s'est déroulée à Lisbonne, les 23 et 24 mars 1990. Presque tous les MAE des pays membres étaient présents. Cette réunion était consacrée au développement dans les pays de l'Est, aux relations de ces pays avec le Conseil de l'Europe et à la nouvelle architecture européenne. Vous trouverez dans la partie II le texte de la déclaration du Chef du Département et la Conclusion de la présidence.

Il convient d'ajouter que le 24 mars, le Comité des ministres a eu un échange de vues avec les ministres des affaires étrangères de Hongrie, de la Pologne, de Tchécoslovaquie et de la Bulgarie. L'URSS était également représentée à haut niveau. La Tchécoslovaquie a saisi cette occasion pour présenter sa demande d'adhésion au Conseil. Sur proposition danoise, le Comité des ministres a en outre lancé un appel à l'Union soviétique lui demandant d'éviter les actes d'intimidation contre la Lituanie.

Datum 26.03.90

VISUM

Tel. intern 3066

i. A. 22.14.7.3,

Interne Verteilerliste

Original direkt weitergeleitet

Betrifft: IH + DP 13/80 vom 26.03.1990

Departementsvorsteher		BRF
Dipl. Sekretär	Hr. Combernous	CD
pers. Mitarbeiterin	Frau Hanselmann	HMG
Generalsekretariat	Hr. Schaller	SRU
	Hr. Meier	MEF
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Jacobi	JAC
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Kupfer	KU
Protokoll	Botschafter Dayer	DD
Politisches Sekretariat	Botschafter Ducrey	DY
Pol. Dok. Dienst, Kanzlei pol. Sekr.		W 338
KSZE-Dienst	Hr. Widmer	WI
Politische Sonderfragen	Minister von Arx	AX
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg	LA
	Hr. Fivat	FIV
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin	SIN
	Hr. Woker	WOK
	Hr. Jenni	JE
	Hr. Pardo	PR
Dienst Frankophonie	Hr. Kammer	KJF
Europarat	Hr. Richard	RA
Pol. Abteilung II	Botschafter Simonin	SI
	Hr. Chappuis	CFR
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Duboulet	DC
Pol. Abteilung III	Botschafterin von Grünigen	GRN
Auslandschweizersekretariat	Minister Bodenmüller	
Koord. Int. Flüchtlingspolitik	Botschafter Weiersmüller	WER
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Keusch	KJP
	Minister Gyger	GWB
Sekt. UNO und int. Org.	Hr. Hofer	HER
Berater f. europ. Weltraumzusammenarbeit	Hr. Creola	CRE
Sekt. int. wissenschaftl. Angelegenheiten	Hr. Hofmann	HOF

Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Schmid	SCW
Sekt. f. kulturelle + UNESCO-Angelegenheiten	Frau Meier	MM
Sekr. der nat. schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Godet Minister von Däniken	KT GT VDF
Sektion Völkerrecht	Hr. Baumann	BWE
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
DVA	Botschafter Manz Frau Krieg	MA KRI
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Iten	IT
Sekt. Rekr. + Ausb. des Personals	Hr. von Graffenried	GRP
Personalsektion	Hr. Brogini/Hr. Peter	BRO/PM
Sektion Buchhaltung und Informatik	Hr. Savoye	SAV
D. f. verw. rechtl. Angelegenheiten	Hr. Welti	WP
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Bollinger Hr. Castelli	BOL CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Dir. f. Entw. Zusam. + hum. Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Del. f. Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Rädetsdorf	RAE
Vizedirektor	Hr. Giovannini Hr. Dannecker	GI/ DAN
Informationsdienst	Hr. Beti	BEI
Multilaterale Angelegenheiten	Hr. Pasquier	PA
Sektion human. Nahrungsmittelhilfe	Frau Schelling R.	SGR
Forschung und Politik	Hr. Melzer	MEL
Integrationsbüro EDA/EVD	Botschafter Kellenberger	Ke
CH-91	Botschafter Vallon	VAL
Zentralstelle Gute Dienste	Hr. Bill	BH

+ Vertrauliche Umschläge:

- Hr. Lorétan, Bundeshaus-West, W 134
- Seeschiffahrtsamt, Basel
- Botschafter Raymond Probst, Bern (durch Chauffeur zugestellt)

Per Kurier an die diplomatischen Vertretungen in:

Abidjan		
Abu Dhabi		
Addis Abeba		
Akkra		
Alger		
Amman		
Amsterdam		
Ankara		
Antananarive		
<u>Asuncion</u>		
Athen		
Atlanta		
Bagdad		
Bangkok		
Barcelona		
Beijing		
<u>Beirut</u> NIKOSIA		
Belgrad		
Berlin/BRD		
Berlin/DDR		
Bogota		
Bombay		
Bonn		
Bordeaux		
Brasilia		
Brüssel+Mission		
Budapest		
Buenos Aires		
Bukarest		
Canberra		
Caracas		
Chicago		
Colombo		
<u>Conakry</u>		
Dakar		
Damaskus		
Dar es Salaam		
Den Haag		
Dhaka		
Djeddah		
Dublin		
Düsseldorf		
Frankfurt a/Main		
Genua		
Guatemala		
	Hamburg	
	Hanoi	
	Harare	
	Havanna	
	Helsinki	
	Hong Kong	
	Houston	
	Islamabad	
	Istanbul	
	Jakarta	
	Johannesburg	
	Kairo	
	Karachi	
	<u>Khartoum</u>	
	Kigali	
	Kinshasa	
	Kopenhagen	
	Kuala Lumpur	
	Kuwait	
	Lagos	
	La Paz	
	Lima	
	Lissabon	
	London	
	Los Angeles	
	<u>Luanda</u>	
	Luxembourg	
	Lyon	
	Madrid	
	Mailand	
	Manchester	
	Manila	
	<u>Maputo</u>	
	Marseille	
	Melbourne	
	Mexiko	
	Montreal	
	Monrovia	
	Montevideo	
	Moskau	
	München	
	Nairobi	
	New Delhi	
	New York, UNO+GK	
	Osaka	
	Oslo	
	Ottawa	
		Panama
		<u>Panmunjom</u>
		Paris (3)
		Prag
		Pretoria
		Quito
		Rabat
		Rio de Janeiro
		Rom
		San Francisco
		San José
		Santiago de Chile
		Sao Paulo
		Singapur
		Sofia
		Stockholm
		Strassburg+Europarat
		Stuttgart
		Seoul
		Sydney
		Teheran + Fremde Interessen
		Tel-Aviv
		Tokio
		Toronto
		Tripolis
		Tunis
		Vancouver
		Warschau
		Washington
		Wellington
		Wien
		Yaoundé
		Zagreb
		Riad
		+ Mission permanente de la Suisse auprès des O.I., Wien

Diverse:

- Genf, OI
- R. Mantelli, BAWI
- Divisionär Petitpierre, EMD
- R. Probst, BE (ehem. Staatssekretär)
- interne Verteilerliste
- IH+DP